SIGNATURE



DGCCRF - Plan Stratégique 2025-2028 : Que faut-il retenir ?

La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) est l'autorité principale de contrôle des produits et services proposés aux consommateurs français. Elle œuvre au respect des règles de la concurrence, de la protection économique des consommateurs, de la sécurité et de la conformité des produits et des services.

Pour toute entreprise qui propose des produits et services en France, il est crucial de connaître l'activité de cette autorité afin de comprendre son interprétation de la réglementation, son approche des textes européens, les sanctions qui sont prononcées et les secteurs contrôlés. En effet, une fois qu'un secteur ou un type de produit est contrôlé et que la DGCCRF publie à son sujet, le niveau de tolérance en cas de non-conformité sera faible, les professionnels étant considérés comme avertis. La DGCCRF pratique ainsi sans timidité la pratique du "name and shame" sur son site internet, pointant expressément du doigt les entreprises qu'elle estime agir de façon non-conforme vis-à-vis de ses partenaires économiques et des consommateurs, publication largement relayée sur les réseaux sociaux et par les médias.

Le 13 mars 2025, la DGCCRF a publié son plan stratégique pour 2025-2028.

Il est le fruit d'une démarche ayant impliqué les différents échelons de l'organisation (national, régional et départemental) et ses partenaires. Il vise à adapter les actions de la DGCCRF aux évolutions économiques et sociales tout en maintenant ses missions historiques de protection des consommateurs, régulation des marchés et lutte contre les fraudes.

Voici un résumé des principales mesures annoncées dans ce plan.

Axes stratégiques principaux :

1. Protection des consommateurs :

- *Objectif :* Garantir que les pratiques commerciales soient transparentes et que les produits non alimentaires soient sûrs.
- *Détails :* La DGCCRF interviendra pour identifier et sanctionner les pratiques trompeuses ou frauduleuses afin de protéger les consommateurs des risques économiques ou physiques.

2. Concurrence équilibrée :

- *Objectif :* Veiller au respect des règles de concurrence pour établir un marché équitable.
- *Détails :* Cela inclut la surveillance des relations commerciales entre entreprises et la prévention des comportements déloyaux qui pourraient nuire à l'économie.

3. Lutte contre les fraudes économiques :

- *Objectif :* Identifier et réprimer les activités frauduleuses qui affectent les entreprises et les consommateurs.
- *Détails :* Les actions viseront à prévenir les comportements nuisant à l'intégrité du marché, comme le non-respect des normes ou les pratiques abusives.

4. Stratégie d'ouverture et de coopération :

- *Objectif :* Travailler de manière collaborative avec d'autres acteurs pour renforcer les capacités d'action.
- *Détails :* Ce pilier repose sur des partenariats renforcés avec les administrations, les associations, les entreprises et les institutions internationales pour améliorer l'efficacité des politiques publiques et des contrôles.



Enjeux majeurs pour 2025-2028 :

1. Nouvelles attentes des consommateurs :

- *Pourquoi ?* Les besoins des consommateurs évoluent constamment (ex. : montée de l'attention sur les produits durables ou adaptés aux profils socio-économiques).
- *Quelles actions ?* Anticiper les comportements à risques, différencier les mesures selon les profils des consommateurs, et protéger les populations les plus vulnérables à travers une politique ciblée d'information et de prévention.

2. Mondialisation et économie numérique :

- *Pourquoi ?* Avec un marché globalisé et numérique, les défis comprennent la régulation des produits importés et des opérateurs en ligne.
- *Quelles actions ?* Approfondir la compréhension des mécanismes de marché, surveiller les grandes plateformes en ligne et adapter les règles aux spécificités de l'économie numérique pour garantir des conditions équitables.

3. Transition écologique :

- *Pourquoi ?* Les consommateurs attendent désormais des produits durables, ce qui nécessite une adaptation des contrôles et des politiques.
- *Quelles actions ?* Intégrer les enjeux environnementaux comme la durabilité, l'éco-conception et l'économie circulaire dans les missions de contrôle, tout en collaborant avec les acteurs concernés.

4. Numérisation :

- *Pourquoi ?* L'évolution rapide des technologies impose une régulation accrue pour garantir la sécurité en ligne.
- *Quelles actions ?* Développer des outils numériques, renforcer la protection sur les plateformes en ligne et exploiter les données pour cibler les actions avec précision.

5. Pouvoir d'achat et transparence des prix :

- *Pourquoi ?* La hausse des préoccupations liées à l'inflation et aux écarts de prix (notamment dans les territoires d'Outre-mer) requiert des réponses adaptées.
- *Quelles actions ?* Agir pour une transparence accrue des marges et prix tout au long des chaînes de valeur, et adapter les politiques pour soutenir les consommateurs les plus vulnérables.

Actions prioritaires :

1. Renforcer les enquêtes et contrôles :

- **Pourquoi ?** Maximiser l'efficacité des contrôles pour identifier et sanctionner rapidement les pratiques les plus dommageables.
- **Comment ?**
 - Simplification des procédures pour aider les agents dans les étapes de ciblage, de définition et de mise en œuvre des enquêtes.
 - Introduction d'outils modernes et innovants (réquisitions numériques, bases de données enrichies) pour affiner les investigations.
 - Révision de la politique des suites pour être plus dissuasif : des sanctions administratives renforcées, notamment sur les fraudes graves, et une meilleure exploitation des données pour optimiser les suites.
 - Encourager le partage d'expériences au sein des services grâce à des cas pratiques et des exemples concrets (avec montants d'amendes infligés) pour guider les pratiques.
- **Résultat attendu :** Une amélioration significative des performances des agents sur le terrain, des sanctions adaptées et une meilleure harmonisation des pratiques au niveau national.

2. Accompagner les transformations économiques et sociétales :

- **Pourquoi ?** Répondre aux nouvelles exigences des consommateurs et accompagner les entreprises dans un environnement économique en mutation.
- **Comment ?**
 - *Consommation durable :* Collaboration avec les fédérations professionnelles et associations environnementales pour intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement (éco-conception, économie circulaire).
 - Développement des capacités d'analyse pour évaluer la durabilité et la qualité réelle des produits (tests en laboratoires spécialisés).
 - Accent mis sur la loyauté des informations environnementales et des allégations marketing pour éviter le "greenwashing".
 - Intervention proactive dans la conception des



LONDON

Signature Litigation LLP
138 Fetter Lane
London EC4A 1BT

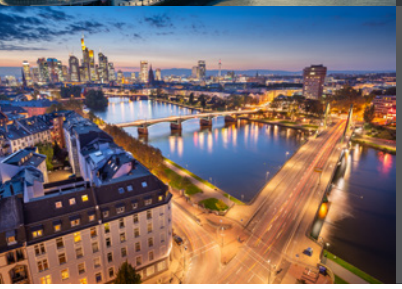
+44 (0)20 3818 3500



PARIS

Signature Litigation AARPI
21/23 rue Balzac
75008 Paris

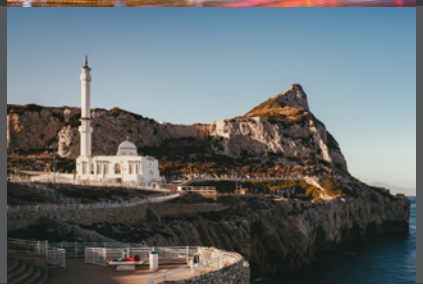
+33 (0)1 70 75 58 00



FRANKFURT

Signature Litigation PartG mbB
Junghofstraße 16, 7. OG
60311 Frankfurt am Main

+49 6996 755 360



GIBRALTAR

Signature Litigation (Gibraltar) Ltd
7 Governor's Street
Gibraltar GX11 1AA

+350 200 10 900

politiques publiques, notamment au niveau européen, pour développer des outils juridiques soutenant les objectifs de durabilité.

- **Résultat attendu :** Des consommateurs mieux informés, des entreprises plus alignées avec les objectifs écologiques et des marchés plus équilibrés.

3. Surveiller et sécuriser les marchés :

- **Pourquoi ?** Face à des marchés mondialisés et aux risques émergents, la sécurité des consommateurs reste une priorité fondamentale.
- **Comment ?**
 - Renforcement de la veille stratégique sur des sujets comme les produits chimiques, les nouveaux modes de distribution ou les nanomatériaux.
 - Développement de partenariats avec d'autres organismes pour accroître les capacités d'analyse en laboratoire et traiter les nouveaux risques.
 - Anticipation des problématiques en intervenant en amont dans les chaînes de risques, avant qu'un danger ne se généralise.
 - Elargissement des pouvoirs d'enquête pour permettre une réponse rapide et adaptée, surtout en ligne.
- **Résultat attendu :** Une meilleure capacité à détecter et gérer les menaces avant qu'elles ne deviennent des crises majeures.

4. Renforcer la régulation numérique :

- **Pourquoi ?** Garantir aux consommateurs en ligne le même niveau de protection que dans un magasin physique.
- **Comment ?**
 - Mise en œuvre des nouveaux pouvoirs accordés par des réglementations européennes telles que le DSA (Digital Services Act) et le DMA (Digital Markets Act).
 - Lutte active contre les pratiques déloyales en ligne via des campagnes de prévention des fraudes et des actions ciblées sur les grandes plateformes.
 - Promotion d'un e-commerce éthique en valorisant les pratiques responsables des entreprises numériques.
 - Adaptation continue des pratiques de contrôle pour suivre l'innovation constante dans le domaine numérique (exemple : intelligence artificielle).
- **Résultat attendu :** Une protection accrue des consommateurs en ligne et une concurrence plus équitable entre les acteurs du numérique.

5. Coopération et ouverture :

- **Pourquoi ?** Renforcer l'impact des actions en collaborant avec des institutions nationales et internationales, des associations et les entreprises.
- **Comment ?**
 - *Niveau européen et international :* Développer une logique d'influence en participant activement à l'élaboration des politiques dans des organisations comme l'UE, l'ICPEN et l'OCDE. Déployer une coordination renforcée pour anticiper les échéances réglementaires clés.
 - *Partenariats institutionnels :* Améliorer le partage d'informations et organiser des actions conjointes entre administrations (fiscales, douanières, etc.) pour lutter efficacement contre les fraudes transversales.
 - *Acteurs de la société civile :* Multiplier les échanges avec les associations de consommateurs, les universités et les médiateurs pour enrichir les enquêtes et sensibiliser le public. Développer des campagnes de communication communes avec des organisations locales et nationales.
 - *Entreprises :* Mettre en place des outils éducatifs comme des webinaires ou des guides pratiques pour accompagner les TPE/PME dans la conformité réglementaire.
- **Résultat attendu :** Une influence renforcée dans l'élaboration des politiques, une meilleure synergie entre les partenaires institutionnels et une relation de confiance accrue avec les consommateurs et les entreprises.

Sylvie Gallage-Alwis
AVOCATE ASSOCIÉE

sylvie.gallage-alwis@signaturelitigation.com

